

voisins à poursuivre la manifestation. Ils ont immédiatement été accusés d'infraction disciplinaire et, après procès devant le directeur, qui avait consulté par téléphone le commissaire des pénitenciers, ils ont été condamnés à recevoir de 5 à 10 coups de courroie, à titre de mesure disciplinaire, et ils ont subi leur châtement. A la suite de cette mesure disciplinaire, il n'est pas survenu de nouveaux désordres. Depuis, la situation au pénitencier est normale.

Quatre-vingt-cinq détenus en tout ont participé de quelque façon aux désordres; les coupables ont subi les sanctions prévues par le règlement des pénitenciers, suivant le degré de culpabilité de chacun.

Personne n'a été blessé, sauf un détenu qui s'est coupé la main en brisant du poing un carreau de fenêtre.

On continue l'enquête sur la cause des désordres; jusqu'ici, certains détenus ont déclaré qu'ils s'attendaient à une ration supplémentaire à l'occasion de Pâques. Les dirigeants de l'institution se sont informés de la composition du repas dans la soirée du lundi de Pâques, et ils ont constaté que la nourriture était suffisante et bien apprêtée. La plupart de ceux qui ont pris part aux désordres travaillaient dans la cuisine où l'on avait opéré récemment des changements de personnel à des fins d'efficacité et de discipline. On croit que quelques mécontents ont dû organiser cette manifestation en vue de protester contre ces changements.

ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS

RÈGLEMENT DE CONTRATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. E. Jaenicke (Kindersley): J'aurais une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Je regrette qu'il m'ait été impossible de lui donner avis de la question, quoique j'aie tenté de communiquer avec lui ce matin. La question m'est inspiré par une lettre que j'ai reçue d'un de mes commettants. Est-ce vrai que le ministère des Affaires des anciens combattants fera une mise au point précise des contrats passés avec les ex-militaires de la première Grande Guerre et qu'il annulera probablement le reliquat prévu par ces vieux contrats?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre des Affaires des anciens combattants): Je tâcherai d'être aussi bref que possible. L'an dernier, le budget des dépenses comportait une certaine somme qui permettrait à mon ministère de prendre des dispositions propres à régler ces vieux contrats relevant de la Commission de l'établissement des soldats. Ces contrats sont en cours depuis bien des années. On a accompli de grands progrès et, bien que je ne puisse l'affirmer positivement, je crois que, depuis un an, on a réglé de cette façon environ 600 anciens comptes de colons. Le crédit de 150 mille dollars est à peu près épuisé, et nous avons inscrit le même montant au budget des dépenses cette année.

[L'hon. M. Garson.]

Nous prévoyons que si l'on emploie cette somme au cours de l'année, nous aurons alors terminé une grande partie du travail.

LES CÉRÉALES SECONDAIRES

MÉTHODE D'ÉCOULEMENT DE LA PRÉSENTE RÉCOLTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Burton (Humboldt): J'aurais voulu poser une question qui intéresse le ministre du Commerce mais, comme il est absent, je devrai m'adresser au premier ministre. Pourrions-nous savoir si le Gouvernement en est venu à une décision au sujet de la méthode d'écoulement des céréales secondaires pour la prochaine année-récolte?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Dès que nous aurons pris une décision à cet égard, nous la ferons connaître. Il est peu probable que nous en venions à une décision avant le retour à Ottawa du ministre du Commerce (M. Howe).

LES PÊCHERIES

PROGRAMME DE L'OFFICE DE SOUTIEN DES PRIX DE PRODUITS DE LA PÊCHE EN 1949

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Le ministre des Pêcheries peut-il nous exposer le programme de l'Office de soutien des prix des pêcheries pour 1949?

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): La question est à l'étude et on en viendra à une décision d'ici quelques jours.

LE BLÉ

REMBOURSEMENT DES PERTES SUBIES EN VERTU DES ACCORDS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Fair (Battle-River): J'ai une question à poser au premier ministre. Le Gouvernement a-t-il l'intention, s'il est réélu, (*Exclamations*) de rembourser aux cultivateurs des provinces des Prairies les pertes qu'ils ont subies du fait des accords relatifs au blé?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne crois pas qu'il s'agisse à un parti quelconque de faire, en ce moment, des promesses quant aux mesures qu'il prendra. Je suis sûr que le Gouvernement qui sera alors au pouvoir s'efforcera d'arrêter une décision qui soit équitable à la fois pour les cultivateurs et pour le reste de la population.